

Dentistes



Après une première modification de la grille des salaires du personnel dentaire en janvier dernier, entraînée par l'augmentation du Smic, cette grille fait de nouveau l'objet de changements applicables à compter du 1^{er} juin 2015.

Un accord salarial, signé par les syndicats, a en effet réévalué les taux horaires des emplois qualifiés de 1,3 %. Ainsi, par exemple, la secrétaire (ST) passe à 10,85 euros, l'assistante dentaire à 10,95, tandis que le prothésiste dentaire de laboratoire de niveau 1 sera rémunéré 10,20 euros de l'heure dès ce mois-ci.

Pour consulter la nouvelle grille, [cliquez ici](#)

© 2015 Les Echos Publishing